

REGLEMENT DU MARCHE AUX PUCES DE RUMERSHEIM-LE-HAUT

Heures d'ouverture pour les exposants : de 5h à 7h pour les installations.
6h à 16h pour les visiteurs. **Le numéro de l'emplacement sera communiqué à l'arrivée.**

Les stands de boissons et de restauration sont exclusivement réservés aux associations organisatrices de Rumersheim-le-Haut.

La vente d'armes blanches/à percussion est strictement interdite.

La Commune de Rumersheim-le-Haut et les associations organisatrices déclinent toute responsabilité en cas d'accident et de vol.

Chaque exposant est prié de laisser son emplacement dans un état correct. La caution de propreté sera rendue après vérification.

Aucune place ne sera remboursée en cas de mauvais temps ou d'absence.

Le particulier déclare sur l'honneur, ne pas être commerçant, ne vendre que des objets personnels et usagés, de ne pas participer à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile.

Les commerçants déclarent sur l'honneur être informés en tant que professionnels des articles du nouveau code pénal concernant l'ouverture un dimanche ou un jour férié.

TALON D'INSCRIPTION

A retourner à la MAIRIE DE RUMERSHEIM-LE-HAUT, « Marché aux puces »
3 rue des Lilas, 68740 Rumersheim-le-Haut. Infos au 06.87.30.14.31 .

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

DATE ET LIEU DE NAISSANCE :

N° CARTE D'IDENTITE ET DATE DE DELIVRANCE :

N° D'IMMATRICULATION VEHICULE :

SI COMMERCANT :

NATURE DU COMMERCE/SPECIALITE :

N° INSCRIPTION REGISTRE DU COMMERCE :

Fait à :

Date :

Signature :

Chèque à l'ordre de « Marché aux puces-Elsass Gorilles » + chèque caution propreté à part.

TARIFS :

Emplacement tarif pour les extérieurs : 12€+15€ caution propreté

Emplacement professionnel : 15€ + 15€ caution propreté

ATTENTION : si absence du chèque de caution à l'inscription, celle-ci n'est pas valide.